CONDITIONS GENERALES

Prix:

Le prix du séjour comprend seulement le tarif de l'encadrement. Il est annoncé dans la page du stage, sur le site (menu – voyage Kalymnos = lien page).

Tous les autres frais (billet d'avion, logement, repas, location de scooter, frais divers...) sont à votre charge. Chacun d'entre vous doit s'occuper de la réservation et de l'achat de son billet d'avion.

ATTENTION: vous devrez acheter votre billet d'avion, seulement lorsque vous serez sûr que le voyage ait bien lieu. Les inscriptions sont possibles jusqu'à la date butoir de réservation fixée au 31/08/2024. A cette date si le stage part, vous aurez à me régler le solde du stage: cela nous laissera le temps d'organiser notre séjour.

Vous serez avertis dès lors que les 6 participants sont inscrits.

Remarque : « la fiche de route » vous est présentée à titre indicatif afin de pouvoir évaluer le tarif global de votre séjour (voir à la fin de la page du stage).

Inscription:

Tout dossier d'inscription est constitué de la fiche d'inscription et des conditions générales que vous devez signer, parapher avec la mention « lu et approuvé » et accompagnée d'un acompte de 50 % du prix total de l'encadrement, le solde étant à régler au plus tard au 1^{er} septembre 2024 par virement bancaire, date à laquelle je signalerai que nous pouvons acheter nos billets ou pas.

Toute inscription implique l'acceptation aux conditions d'annulation décrites cidessous.

<u>Annulation de votre part</u>:

En cas d'annulation de votre part, le montant des sommes dues est calculé selon les barèmes suivants :

- Si vous annuler :
 - Avant la date butoir d'inscription (cad avant le 31 août 2024), vos arrhes vous sont remboursées dans leur intégralité.
 - A la <u>date butoir d'inscription</u> vous devez régler l'intégralité de votre séjour si le stage part. En cas d'annulation après cette date pour cause d'accident ou maladie grave justifiant une hospitalisation ou un traitement lourd et un arrêt de l'activité physique, sous présentation d'un certificat du médecin et/ou un certificat d'hospitalisation, <u>50 % du prix de l'encadrement vous serez remboursé à condition qu'un autre participant s'inscrive avant le départ du stage</u> (dans ce cas-là il sera indiqué sur le calendrier du site qu'il reste une place de dernière minute).
 - Tout autre annulation ne sera pas remboursable.

Important: Vous êtes responsable de l'achat de votre billet d'avion. Si vous oubliez de réserver votre vol ou que vous ratiez votre avion, le prix de votre stage ne vous serez pas remboursé.

Votre non présentation au rendez-vous n'ouvre droit à aucun remboursement.

Causes d'annulation de ma part :

- Si le nombre de participants est insuffisant à la date butoir : dans ce cas vos arrhes vous sont remboursées.
- Annulation liée à une situation locale à risque (politique, sanitaire, catastrophe naturelle, ...): dans ce cas votre stage vous serez remboursées à hauteur de ce que vous avez déjà réglé (arrhes – ou prix total de l'encadrement)
- Annulation liée à mon état de santé ou pour toutes causes graves familiales : dans ce cas votre stage vous serez remboursé à hauteur de ce que vous m'avez déjà réglé (arrhes – ou prix total de l'encadrement)

Pour tous ces cas d'annulation, le prix de l'encadrement est remboursé aux personnes inscrites mais elles ne peuvent prétendre à aucune autre indemnisation liée à leur voyage (frais de déplacement, logement...). Ainsi il vous est conseillé de prendre une assurance annulation sur votre billet d'avion.

<u>Interruption de séjour et modification du programme:</u>

Toute interruption volontaire de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement.

Je me réserve le droit de modifier le programme voir d'interrompre le séjour s'il se présentait un souci de sécurité (mauvaises conditions météorologiques, ...).

En cas de modification du programme les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

En cas d'interruption du séjour de ma part (accident, maladie...sur place) le remboursement sera calculé au prorata des journées d'encadrement non effectuées.

Assurances:

Mon assurance Professionnelle (responsabilité civile) ne peut se substituer à la responsabilité civile dont chaque participant doit être titulaire.

Il est indispensable de posséder une garantie multirisque : <u>frais d'annulation</u>, rapatriement en cours de voyage, frais médicaux, vol de bagages, etc...

Vérifiez les garanties des assurances que vous avez contractées (FFME, CAF par exemple) pour savoir quel type de contrat d'assurance vous est nécessaire.

Votre responsabilité :

Vous êtes responsable de l'organisation de votre voyage. Le lieu de rendez-vous est l'île de Kalymnos à Massouri le 22 octobre au soir ou le 23 au matin aux logements que nous aurons réservés –

Début du stage le 23 octobre 2024 au matin.

En cas de problème de santé, de maladie vous êtes tenu de vous occuper de prendre les assurances appropriées pour tous remboursements éventuels (individuel accident Voir. paragraphe ci-dessus).
Je soussigné avoir pris connaissance des conditions générales
du séjour à Kalymnos (du 23 octobre au 28 octobre 2024) auquel je me suis inscrit(e),
Je certifie exacts les renseignements portés sur la fiche d'inscription.
Fait à :
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :